

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU**

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 20 juin 2025  
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY  
Convocation 11 juin 2025**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE**

\*\*\*

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Patrick JOURDAIN, Maire,  
M. Robert SLOVES, 1er Adjoint,  
M. Maurice GARSULT, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
M. Nicolas AUMONIER,  
Mme Céline DUPONT,  
Mme Anne-Marie CHEVALIER,  
M. Sébastien BOITTE,  
M. Christian PETITPAS,  
Mme Françoise POUCHUCQ,  
Mme Solange VIORNAY,  
M. François VIROT,  
M. Michel GALMEL,

**ABSENTS EXCUSES**

Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. Robert SLOVES, 1er Adjoint,  
M. Richard LETORT,  
M. Simon LATRECHE,

**Soit 15 membres en exercice**

**NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Solange VIORNAY, en qualité de Secrétaire de séance.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

**2) PRÉSENCE VERTE :** vote du conseil.

Monsieur le Maire présente les diverses propositions de l'association présence verte.

Après avoir entendu les principales orientations, le Conseil considérant que la commune n'est pas aujourd'hui concernée rejette à l'unanimité les conventions.

**3) ÉVENTUELLE DÉCISION SUR UN DROIT DE PRÉEMPTION:**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un éventuel besoin d'un droit de préemption sur un terrain.

Il sera possible de demander l'assistance de l'EPFN sur cette opération. Le Conseil n'ayant pas encore de destination, mais surtout de l'information du prix n'est pas fermé à cette opération, mais souhaite en savoir un peu plus.

#### **4) DELIBERATION POUR TRAVAUX DU SIÈGE 27 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Veolia s'est engagé à rembourser la commune de Tilly sur l'opération du château d'eau. Il est demandé au Conseil de délibérer en plus sur la traversée du RD 1 (595 euros). Le total de cette opération de 60 000,00 euros revient à la charge pour la commune de 3512 euros net. Cette somme reconnue par Veolia sera intégralement remboursée à la commune.

#### **5) CHOIX MUTUELLE OBLIGATOIRE POUR 2026 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Tilly doit se conformer à la législation sur les communes. Le personnel peut à sa demande se rattacher à la mutuelle proposée par le centre de gestion. Dès janvier 2026, il faudra prévoir 15 euros par mois et par agent pour cette nouvelle charge imposée aux communes. Le Conseil après délibération se rattache à l'unanimité à cette décision.

#### **6) NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR:**

Dans le cadre du recensement 2026 sur la commune, l'INSEE est informé par arrêté dans les délais que le coordinateur communal sera P JOURDAIN dans cette réactualisation.

Un autre arrêté informe l'organisme d'état que Mme LANFRANCHI, née LEBLANC sera l'agent communal de notre commune. Un mail est adressé à l'intéressée pour confirmer sa nomination.

### **INFORMATIONS AU CONSEIL :**

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

Il est donné lecture au Conseil :

- ◆ Bulletin d'informations 2024 du SDIS mis à disposition du Conseil.
- ◆ La foudre est tombée sur la commune de Tilly et en particulier sur le clocher de notre église le vendredi 13 juin.
- **Dégâts :** le compteur jaune à sauté ; tout le périscolaire est à changer ; le dimanche GD 27 est venu pour constater et acheter les premiers besoins. Le lundi 16 juin, ENEDIS est intervenu et l'électricien GD27 a rétabli ce qu'il a pu et en particulier le périscolaire.
- 26 logements sont impactés, les devis arrivent, la société Duval est prête à intervenir sur le clocher, vendredi, la société Briar et Roy viendra deviser les travaux lui revenants. Enfin le 1<sup>er</sup> juillet après intervention, Groupama assurance va enfin prendre en charge le dossier assurance.
- ◆ Mobil Home de M. TRAORE : le tribunal administratif a donné raison à la commune de Tilly en raison de la zone Ai du PLU. Une amende sera appliquée au propriétaire en charge de retirer les véhicules.
- ◆ M. SLOVES informe à nouveau les riverains par courrier de la possibilité de prévoir pendant les travaux du mois d'août sur la voirie.
- ◆ L'emprunt de la commune de 200 000 euros auprès du crédit agricole présentera des mensualités de 60 fois 4310 euros.
- ◆ Pour le problème de voisinage, M. SLOVES poursuit sa conciliation.  
M. le maire a demandé à M. le Préfet si l'arrête d'un entretien des administrés envers leur environnement était conforme, la réponse est donc favorable d'autant plus que la totalité des habitants étaient d'accord sur le sujet et des possibilités communales. Cette réponse sera communiquée à l'intéressé. Le conseil à l'unanimité, demande à M. le Maire de modifier son arrêté sur les conseils de la préfecture.
- ◆ Pour l'heure, n'ayant pas décidé des caméras communales, les « voisins vigilants » sont la meilleure solution dans cette attente.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- ◆ Le Conseil prend bonne note des demandes conjointes sur d'éventuels filets qui séparent la cour des élèves pour les ballons, ainsi qu'une insonorisation du périscolaire. Les questions sont entendues et feront l'objet d'une réflexion.
- ◆ A la demande de Mme GOSSELIN relative à l'attribution de plusieurs heures par jours en qualité d'Atsem, le conseil se rattache à un courrier qui refusait la mise à disposition de Mme SOMBRET pour ce genre de octroi, mais aussi repousser toutes aides dans ses prestations éducatives. Le Conseil à l'unanimité refuse de financer cette opération d'autant plus que l'évolution de la démographie n'est pas favorable.
- ◆ Le Conseil n'ayant plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 15. La prochaine séance ordinaire est prévue le vendredi 26 septembre 2025. Le maire remercie l'assemblée.